

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2018)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement
 Numéro SIRET du principal établissement
 Code APE

SARL AUDIOPRO	49 RUE GAMBETTA
49297402700012	71000
4774Z	MACON

Adresse du siège social si différente

--

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	3212,9
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	0
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	3212,9
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	0
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	3212,9
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
Total lignes h à k		3212,9

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

0

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

0
